



L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mai, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Maire.

Date de convocation : 10 mai 2017

<u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u>	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
	15	12	0	12

Présents : Laurent AEGERTER, Gilbert ALLARD, Corinne BAC, Sylvain BROSOLO, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Nathalie REMENANT, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés : Anne CHAMPEL, Jean LACOMBE

Absente non excusée : Annie PLESSIS

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour. Il informe le Conseil municipal de l'ajout d'une délibération afin de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire pour l'extension de la salle polyvalente.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29/03/2017

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne-Marie JUNG est élue secrétaire de séance.

3. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ LEZTROY

Monsieur le Maire accueille M. Philippe MONET, directeur de la société LEZSAISONS.

M. MONET présente à l'assemblée deux projets :

-Lezsaïsons

-l'association « Terres d'Histoires et d'Avenir »

Le projet Lezsaïsons part du constat que notre territoire a perdu sa capacité de production légumière et présente pour finalités :

- la création d'un éco-système alimentaire local articulant des partenaires d'origine multiples (privés, publics et associatifs)
- la mise à disposition de la population d'une alimentation saine et de qualité, d'origine locale
- la consolidation et la diversification du tissu agricole et alimentaire local pour rétablir un équilibre plus durable du territoire

Le projet s'articule autour d'une activité centrale : la légumerie, qui sera complétée par une cuisine, un laboratoire culinaire recherche et développement, une plateforme territoriale logistique, une boutique et une plateforme de négoce de produits locaux afin de valoriser ces derniers.

La légumerie, ainsi que les activités annexes susmentionnées seront implantées à Saint Pierre en Faucigny sur 3 000 m². Ce bâtiment éco-responsable sera livré au printemps 2018.

Parallèlement, l'association « Terres d'histoire et d'avenir », créée le 25/10/2016, vise à fédérer un écosystème d'acteurs, à mobiliser du foncier pour le maraîchage, à soutenir les maraîchers dans leurs investissements en mettant en place des partenariats sur le long terme, avec une juste rémunération et à accompagner les mutations du système alimentaire. En fonction du développement du projet, un emploi de maraîcher pourrait être créé.

Il présente deux exemples concrets :

- L'entreprise Alpes contrôle à Annecy le Vieux qui a aménagé sur son site 1500 m² de jardin, avec une extension de 5000 m² prévue en 2018 et créé un emploi
- La commune d'Amancy qui a mis à disposition de l'association une parcelle de 2 500 m² ainsi qu'une serre et un tunnel servant de conservatoire de graines, de centre d'échanges et de lieu pédagogique.

Monsieur MONET s'interroge sur le foncier éventuellement mobilisable sur la commune de Cornier.

Le Conseil municipal fait part de son intérêt pour cette démarche.

Monsieur le Maire se dit prêt à étudier certaines possibilités de mise à disposition de terres cultivables et à soutenir ce projet.

4. COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marchés Publics :

-Décision n°11/2017 : Demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police pour la sécurisation de la Madeleine ;

-Décision n°12/2017 : Demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police pour la sécurisation de Moussy ;

-Décision n°13/2017 : Demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police pour l'acquisition de radars pédagogiques ;

-Décision n°14/2017 : Délivrance d'une concession dans le colombarium ;

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	Date décision
90 chemin de la Fruitière	Non bâti	B1496 / B103	22/03/2017

4. ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORÊT SECTIONALE DE MOUSSY POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de coupe de bois à réaliser en 2018 dans la forêt sectionale de Moussy.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 ;
- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette ;
- précise que les coupes non réglées sont destinées à la vente de gré à gré ou par contrat ;
- valide le fait de mettre ses bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme donneur d'ordre des travaux nécessaires à leur exploitation.

Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « vente et exploitation groupée » sera rédigée ;

- donne délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition de contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée.

**5. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE
POLYVALENTE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 5 octobre 2016 approuvant le projet d'extension de la salle des fêtes pour la création de salles pour les Temps d'Activités Périscolaires et la réfection/extension du restaurant scolaire. Il indique que le cabinet AER a été choisi pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'opération et sollicite l'autorisation de l'assemblée pour déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer une demande de permis de construire pour la création de salles pour les TAP et la rénovation/extension du restaurant scolaire dans les locaux de la salle polyvalente sise au 150 route de Chevrier;

RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire fait un tour de table et donne la parole aux conseillers.

-Transports scolaires : M.BROSOLO s'interroge sur les modalités de fonctionnement et de financement des transports scolaires pour les enfants qui résident à moins de 3 km d'un établissement scolaire. Il informe le Conseil qu'il y a 14 enfants concernés à la Madeleine et qu'il y en aura 5 de plus à la rentrée prochaine.

Le Maire est conscient de la dangerosité pour ces enfants de se rendre au collège à pied. Il est donc nécessaire de mettre en place un transport scolaire. Le problème étant le financement : la prise en charge des enfants situés à moins de 3 km d'un établissement scolaire a engendré un coût de 174 000 € pour la CCPR en 2016-2017. Il faut donc mener une réflexion sur les leviers de financement : mise en place du versement transport, augmentation du coût de l'abonnement (sachant que le coût annuel du transport d'un enfant est de 1 300 €), mise en place de badges pour s'assurer que les enfants inscrits prennent le bus...Ce sujet étant inscrit à l'ordre du jour du prochain bureau de la CCPR, il sera en mesure de donner de plus amples informations lors du prochain conseil municipal.

-Commission voirie : M.CONTAT rend compte du bon avancement des travaux de construction des collecteurs d'eaux usées /eaux pluviales et de remplacement des conduites d'eau potable route du Lavoir et route de Maréchon.

En ce qui concerne les travaux d'éclairage public, 80% des travaux prévus ont été réalisés. Il reste dans l'attente de la réponse du SYANE pour la mise aux normes des coffrets et les divers travaux restant à effectuer. Monsieur le Maire évoquera ces questions lors de sa prochaine réunion avec le SYANE.

M. CONTAT informe de la réunion de la commission voirie pour la visite des routes le 24 mai 2017.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire l'informe qu'il a entendu parler de travaux d'entretien à faire route du Riret.

Il rend compte d'une réunion s'étant tenue avec ENEDIS : la ligne de transport d'électricité située route de la Fornasse va être renforcée (63 000 v) et enfouie. Il faut prévoir un mois de travaux.

-Monsieur le Maire souhaiterait que soit étudiée avec le Département la possibilité d'aménager les abords de la route départementale de manière définitive : mise en place d'une barrière de sécurité à la place de la butte au niveau de l'ancien croisement avec la route du Lavoir.

-M. CORCELLE avait évoqué lors du dernier conseil la situation du chemin de la Commanderie impacté par les travaux sur les réseaux humides. Il souhaitait à cette occasion trouver une solution durable pour limiter la circulation sur cette portion de route : attente de la réponse du conseil départemental.

-Commission environnement : Madame VIVIAND rappelle au Conseil que la CCPR souhaiterait arrêter les tournées de ramassage des ordures ménagères en porte à porte à compter du 1^{er} juillet.

Monsieur le Maire considère que le projet d'implantation des Points d'Apport Volontaire (PAV) présenté par la CCPR n'est pas satisfaisant et qu'en l'état la fin du ramassage en porte à porte n'est pas acceptable :

- Centre du village : il souhaite qu'il y ait uniquement un point d'apport des ordures ménagères et pas de tri sélectif du fait du bruit occasionné
- Le projet de sécurisation de la Madeleine oblige à reporter la mise en place d'un point d'apport volontaire.
- Interrogation quant à l'emplacement des conteneurs aériens situés à l'école
- Ajout éventuel d'un PAV vers le Moulin
- Le déplacement du PAV du cimetière au skate parc demandé a été pris en compte : cet emplacement peut être validé

Le projet doit être revu avant validation définitive.

Monsieur le Maire indique qu'une proposition de vente d'un terrain de 80m² a été faite à la mairie par un habitant de Cornier, projet qui mérite réflexion dans l'optique d'y implanter des conteneurs.

M. AEGERTER indique l'emplacement d'une décharge sauvage. M.ROUX demandera à Didier d'aller enlever les encombrants.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été convoqué par la gendarmerie car M.Perreard a enlevé des déchets sur son terrain et a demandé à l'entreprise Decremps de remblayer. Le chantier a été stoppé par la Police de l'eau. Les gendarmes souhaitent savoir comment l'autorisation a été donnée. Le Maire avait bien signifié aux intervenants de ne pas modifier

les abords du ruisseau. L'entreprise, ainsi que le M. le Maire, pourraient avoir une amende, et une obligation de remise en état du site. Il convient donc d'être très prudent dès lors qu'un aménagement se fait aux abords d'un ruisseau.

-Commission communication : Mme JUNG informe le Conseil que le projet des prochaines brèves cornierandes est quasiment terminé et que la distribution se fera au début du mois de juillet.

-Elections : Mme Jung fait part au Conseil du fait que plusieurs personnes n'ont pas voulu présenter leur pièce d'identité lors des élections présidentielles. Par conséquent, elle demande s'il serait possible lors des prochaines élections d'afficher les règles régissant le déroulement d'un scrutin : présentation obligatoire d'une pièce d'identité, passage obligatoire dans l'isoloir après avoir pris plusieurs bulletins...Ces règles peuvent également faire l'objet d'un rappel sur le site internet.

-Commission scolaire et périscolaire : Mme DESTERNES fait un point sur l'école et les TAP :

- Réunion du PEDT le 19/06
- Réunion avec les parents à la garderie le 26/06

TAP :

-l'intervenant « anglais » arrête

- nouveaux ateliers d'expression 2 fois par semaine

- les intervenants biathlon et tennis de table sont indécis quant au renouvellement de leurs ateliers.

Il manquerait donc une ou plusieurs personnes en fonction de la décision qu'ils vont prendre.

Monsieur le Maire fait part du bon déroulement de l'inauguration de l'école. Tout le monde semble avoir apprécié, y compris l'architecte qui a fait remarquer l'intérêt de faire une inauguration décalée dans le temps, en présence des parents et des enfants, ce qui en fait un bâtiment vivant.

Il précise qu'il sera très prudent pour accorder des dérogations scolaires pour la prochaine rentrée et ce afin de limiter et de contrôler les effectifs.

-Commission finances : Mme BAC indique que la compensation financière sera de 1 193 € / frontalier en 2017.

Monsieur le Maire insiste sur l'intérêt pour la collectivité de recenser les personnes de nationalité suisse qui résident en France.

-Mobilité douce : M. CORCELLE indique qu'il poursuit l'étude des cheminements piétons, et qu'il souhaite rentrer en contact avec les propriétaires riverains dans le but d'étudier les possibilités d'échange. M. le Maire insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir d'échange. Il faut acheter les terrains et les déclasser, après enquête publique.

-En ce qui concerne la Commanderie, il informe l'assemblée que l'architecte des bâtiments de France exige que les éventuels travaux soient réalisés par des corps d'ouvriers agréés.

Questions diverses

- Sécurisation de la Madeleine : lancement de la phase travaux pour un montant de 180 000 € (ilot côté Arenthon)
- Sécurisation de Moussy : poursuite de l'étude
- Aménagement de la route du Marais:
Présentation de l'estimation du coût de l'enfouissement des réseaux secs réalisée par le SYANE :
Part du SYANE : 75 191.24 € / part de la commune : 132 370.63 €
Descriptif des travaux : 380 ml de tranchées, 6 points lumineux, 16 branchements électriques et téléphoniques.
- Groupement de commandes de location de chapiteaux
Il a finalement été décidé de réparer le chapiteau qui appartenait à la CCPR pour un montant de 14 000 €, coût qui sera réparti entre les communes. Le montage sera à la charge des associations souhaitant l'utiliser.
- Schéma communal de défense incendie

Monsieur le Maire indique que la réglementation relative à la défense extérieure contre l'incendie a évolué : les contrôles effectués sur les poteaux par le SDIS seront dorénavant à la charge des communes, par moitié chaque année. Il incombe également à la commune de faire un schéma de tous les poteaux avec indication du débit. Le débit est aujourd'hui fixé à 60m³ par heure pendant 2 heures avec une possible dérogation à 30 m³ par heure en fonction de l'urbanisation. Ces niveaux de débit conditionnent la délivrance des permis de construire et l'analyse préalable des risques est indispensable pour déterminer le dimensionnement de la couverture incendie d'un secteur.

Une réflexion serait à mener au niveau de la CCPR pour l'élaboration des schémas communaux et les contrôles des poteaux incendie. La défense contre l'incendie devient une police spéciale du Maire transférable au président d'un EPCI à fiscalité propre et il est possible de faire un schéma intercommunal définissant les risques du territoire considéré et les moyens existants pour permettre la planification des équipements de renforcement nécessaires.

- Proposition de la société SETAR

Proposition d'achat de la parcelle communale cadastrée section A n°492 au lieu-dit « Chucolet », située en haut de la zone du Châtelet à des fins de stockage en plein air.

Après débat, le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande tant que le contournement du chef-lieu n'est pas réalisé et ce afin de ne pas aggraver le trafic de poids lourds au centre du village. La même réponse avait déjà été faite en 2014.

-Monsieur CONTAT a reçu une demande pour la mise à disposition de la salle des fêtes le mardi soir de 18h à 20h pour des cours de yoga, de manière provisoire ou de la salle au-dessus des vestiaires de foot. Demande à étudier.

-M.SELLIER informe le Conseil que l'acte de vente du terrain cadastré section A n°3019 situé à Cornier village sera signé le 06 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents, indique que la prochaine réunion se déroulera le 21 juin et clôt la séance.

Prochaines manifestations :

-Réunion publique de Martial SADDIER ET Christelle PETEX à la salle polyvalente de Cornier le 30/05 à 20h30 ;

-sortie des anciens au col de la Croix Fry le 2 juillet.